

Commission Aménagement du Territoire et de la Ruralité
Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Compte Rendu

Réunion du 28 septembre 2020

Membres présents de la Commission Aménagement du Territoire et de la Ruralité :

Daniel CELERIER, Pierre COMPAN, Lucas FAIDHERBE, Michel FRATISSIER, Françoise JUTTEAU, Anne-Marie MOTARD, Noëlle PRUNET, Jean-Claude RODRIGUEZ Christian ROUVIERE, Francis ROY, Elisabeth THEROND, Julien TRICOU.

Membres présents de la Commission Développement Durable :

Daniel CELERIER, Pierre COMPAN, Michel FRATISSIER, Luca FAIHERBE, Coralie GEORGES, Françoise JUTTEAU, Anne-Marie MOTARD, Sébastien PASQUIER, Christian ROUVIERE, Francis ROY, Laurence THARAUD, Elisabeth THEROND, Julien TRICOU.

Membre excusé : Jean-François MOLIERES.

Personne invité : Francis CUBERES,

Michel FRATISSIER accueille les membres des commissions par quelques mots de bienvenue et remercie les vice-présidents pour le travail effectué. Il donne la parole à Françoise JUTTEAU.

Françoise JUTTEAU rappelle l'ordre du jour.

1. Le règlement du Fonds de Concours :

Sont présentés les principes généraux relatifs aux fonds de concours.

Le cadre juridique afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Chaque commune pourra prétendre au bénéfice du fonds de concours pour un montant de 25% du coût de l'opération hors taxe plafonné à 40 000 € par commune. Dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle de 120 000 €

Ce fonds de concours est destiné à l'ensemble des communes de l'EPCI. Les domaines d'intervention retenus pour ce fonds de concours :

- Patrimoine accessible au public ;
- Aménagement urbain pour la partie relevant de : patrimoine, mobilité douce, accessibilité ;
- Projets structurants d'intérêt communautaire ;
- Toutes opérations en lien avec le projet de territoire.

L'attribution de fonds de concours fera systématiquement l'objet d'un avis de la commission compétente de la Communauté de Communes (Aménagement du Territoire et de la Ruralité).

Michel FRATISSIER souligne que le Conseil Départemental de l'Hérault s'interroge sur la mise en place de tels dispositifs sur les territoires. Il ajoute, qu'il faudra réfléchir à construire un dispositif similaire pour accompagner les porteurs de projets privés leur ouvrant droit aux fonds européens.

Anne-Marie MOTARD interroge la Commission sur la mutualisation de l'ingénierie de projet pour les petites communes. Michel FRATISSIER précise que d'autres services peuvent être mutualisés, la paie, la question de l'urbanisme... une réflexion est en cours sur la question de la police (convention ?). Il s'agit bien de mutualisation avec une facturation au prorata du temps passé sur les dossiers et non d'un transfert de compétence.

Il est précisé que le règlement pourra être amendé le cas échéant.

2. AAP à Projets 2019/2020 « Aménagez un coin de verdure pour la pluie » :

L'agence de l'eau lance un appel à projets qui vise tout projet de désimperméabilisation et de végétalisation pour gérer les eaux de pluie des cours d'école, collège, lycée et université, intégrant un volet pédagogique sur le cycle de l'eau.

Réponse à l'AAP validé en Commission le 19 septembre 2019 et validation en conseil le 27 février 2020.

Il est précisé qu'un axe pédagogique sera mis en œuvre sur le cycle de l'eau. Pour cela, le Pôle enfance, jeunesse sera associé à l'opération.

Montant prévisionnel: 30000€ HT (notification Agence de l'eau 21 000 € soit 70% du coût de l'étude).

La commission approuve le projet. Celui-ci sera présenté en Conseil Communautaire pour validation

3. Projet de territoire : Compte rendu de la rencontre pour la construction d'une politique agricole territoriale du 22/09

Lucas FAIDHERBE fait part de la réunion rappelant le cadre de la rencontre. La réflexion en cours sur projet de territoire a fait ressortir la nécessité de travailler sur la politique agricole et prioritairement sur la maîtrise foncière, mais aussi sur l'alimentation, les circuits courts... Les participants à cette réunion (ch d'Agriculture, SAFER) ont insisté sur la nécessité de cibler nos actions. La Ch d'Agriculture a proposé de nous accompagner dans une étude-diagnostic.

Un compte rendu de cette rencontre a été effectué. Il sera annexé au présent document.

4. Périmètre de protection atmosphérique (PPA) : acquisition de vélo et règlement d'aide pour l'acquisition de vélos

Lucas FAIDHERBE indique que la mise en place d'une prime pour l'acquisition de vélos n'est pas la priorité. Il ajoute qu'il serait prioritaire de sécuriser les parcours (cf point suivant), mais aussi leur stationnement par l'installation d'arceaux, ou autres dispositifs.

Il est donc proposé que la Communauté de Communes porte l'installation de stationnements vélos sur le territoire. A ce titre, les communes devront faire remonter leurs besoins en la matière.

Par ailleurs, afin de démocratiser l'utilisation du vélo, il est proposé d'acquérir des VAE a destination des agents pour effectuer leurs déplacements professionnels, qui se font parfois sur des distances assez courtes, à l'intérieur de Ganges ou entre Ganges et les communes voisines par exemple. Sur ces courts trajets très facilement réalisables en VAE, les agents ne seront plus contraints d'utiliser leur véhicule personnel thermique. De plus, disposer de vélos « logotisés » et les faire circuler sur le territoire permettra d'améliorer la visibilité auprès des habitants des actions réalisées par la Communauté de Communes en faveur des mobilités actives et de susciter des changements de comportements.

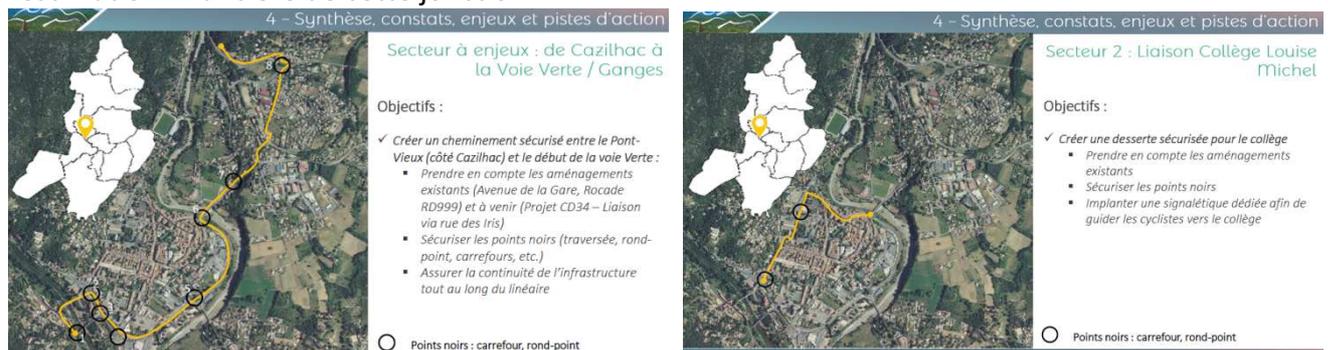
5. AAP Fonds Mobilités Actives : Aménagements Cyclables

L'objectif de ce nouvel appel à projets, piloté par le ministère chargé des transports, est de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeu pour les mobilités du quotidien mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur. Ils devront, en articulation avec les autres modes de transports (train, bus, cars...) permettre de relier des zones d'emploi, d'habitat, notamment social, et d'éducation et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux.

=> discontinuité linéaire entre deux aménagements cyclables existants ou entre un pôle et un aménagement cyclable existant. La discontinuité linéaire peut s'étendre sur 2 km (en milieu urbain) à 3 km (en milieu rural).

- Taux d'intervention entre 40 et 50%

Il est proposé de nous faire accompagner par Evopods sur la candidature à cet AAP. Une offre complémentaire au schéma modes actifs a été effectuée, étant entendu, que la communauté de communes ne dispose pas en interne de la compétence pour effectuer l'estimation financière de cette jonction.



Les membres de la commission valide la candidature à l'AAP ainsi que la proposition tarifaire d'Evopods, soit 5 700 € ht.

6. Savoir Rouler A Vélo (SRAV)

« Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. En 10 heures, le "Savoir Rouler" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de devenir autonome à vélo.

Dans le cadre de la Convention Hérault Mobilité, il est proposé de déployer cette action sur le territoire sur l'ensemble de l'année scolaire.

⇒ 5 sessions sont prévues sur 2020 et 10 en 2021

Lucas FAIDHERBE propose que ces interventions ciblent les « CM2 » afin de les préparer à l'entrée au collège, en valorisant les déplacements à vélo, ainsi associés à une « promotion ».

7. Questions diverses.

AMI Guichets Uniques du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (SPIRE).

En 2013 a été mis en place un dispositif national d'information des administrés par téléphone (service minimum en matière d'information sur la maîtrise d'énergie et la rénovation énergétique). Sur notre territoire c'est l'association GEFOSAT qui assure ce service pour la partie héraultaise (27 appels en 2019) et le CAUE pour les gardois.

La loi sur la transition énergétique prévoit le passage de cette « compétence » à la Région et le retrait des financements de l'ADEME à compter du 1er Janvier 2021.

La Région est donc désormais porteuse de ce volet et souhaite que les territoires s'organisent afin d'être intégralement couverts par ce type de dispositif.

Les financements régionaux sont à hauteur de 70 % avec une part fixe selon la densité de population (pour la CCCGS : 0,62 €/hab =>périurbain) et une part variable, assez faible surtout liée aux audits et à l'accompagnement à domicile.

Le Guichet unique vise à informer la population des différents dispositifs existants en lien avec la maîtrise de l'énergie et la rénovation thermique notamment innovante. Il a donc pour vocation d'articuler les mesures ADIL, ANAH, OPAH... afin que l'information soit la plus complète pour l'administré. Le guichet unique s'adresse à tous les citoyens mais vise particulièrement ceux qui ne répondent pas aux critères de l'ANAH, notamment en matière de plafond de revenus.

Les objectifs de l'AMI Guichet Unique :

- Information téléphonique du public,
- Permanences sur le territoire,
- Animation,
- Audit et accompagnement à domicile.

2 options :

- 1- Porter la candidature AMI avec le Grand Pic Saint Loup. Qui sera porteur ? une des deux comcom ou l'association Pic Saint Loup – Cévennes ? Estimation de la subvention : 39000 € pour un total de dépenses de 55700 €. Soit 1 ETP et un peu d'animation.
- 2- Intégrer le groupement porté par le GEFOSAT : estimation de la prestation à 2500-3000 € mais ne savent pas exactement. Assureront les objectifs 1 et 2 car le font déjà, le 3 ils ont quelques actions mais ne sont pas très précis dans leurs propositions et l'objectif 4 ils l'assurent via un marché déjà existant avec l'ATEC.

Le GEFOSAT demande à nos deux communautés de se prononcer pour le lundi 21 septembre 2020 dernier délai. Il faut préciser que pour eux il s'agirait d'une période transitoire de 3 ans (durée des financements) qui n'a pas vocation à durer car ils estiment que les territoires devraient porter ce dispositif soit directement soit via le département par exemple, ce qui est le cas dans beaucoup de départements de la région Occitanie.

Le choix se porte sur la solution 1, et dépôt des candidatures AMI le 30 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel FRATISSIER remercie les participants et clôture la Commission à 20h20.